

COMMUNIQUE

AGRÉMENT DE MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION D'UN FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE BÉNÉFICIAINT D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 30 août 2016, d'octroyer un agrément pour le changement de la dénomination du FCPR « Fonds de Développement Régional II » en FCPR « Fonds CDC Croissance 1 ».